



## La newsletter régussoise

N° 882 du 21 septembre 2019

Cette Newsletter, c'est Nous, c'est Vous.

Enrichissons la Culture

&

La Vie Associative et Locale

Dans nos Territoires Ruraux.

**Bonjour,**

**Si vous avez des suggestions afin d'améliorer votre lettre d'informations, n'hésitez pas à contacter par mail.**

Si un voisin ou un ami ne reçoit pas encore la newsletter dites-lui de s'inscrire.  
C'est simple : c'est gratuit, pas d'adresse postale, pas de curriculum vitae, juste une adresse courriel valide avec 1 clic ici sur «[regusse83verdonnews@gmail.com](mailto:regusse83verdonnews@gmail.com)» en précisant : inscription.

**Votre animal est perdu :** pour le retrouver facilement premier réflexe : un avis de recherche avec 2 photos, visage et son corps dans son ensemble, sur [regusse83verdonnews@gmail.com](mailto:regusse83verdonnews@gmail.com)

### TABLE DES MATIÈRES :

Rappel, ces jours qui viennent...  
RESTRICTION D'EAU, ARRÊTÈS PRÉFECTORAUX  
DATE D'OUVERTURE & DE FERMETURE De LA CHASSE dans le VAR, ARRÊTÈ DÉPARTEMENTAL  
Agenda, Jusqu'à fin novembre inclus.

**Avis Mairie de Moissac-Bellevue :** Offre Location-Gérance du Bistrot de Pays « Le Bellevue »

Lotos à venir.  
Infos et Affichettes Régusse  
Affichette Artignosc  
Affichette Aups  
Affichettes La Verdière  
Affichettes Moissac-Bellevue  
Affichette Montmeyan  
Affichettes Quinson  
Affichette Saint Julien le Montagnier  
Affichette Saint Laurent du Verdon  
Conseils Pratiques  
Jardin & Lune en septembre 2019

**Prochaine newsletter prévue le 28 septembre 2019.**

Si vous ne recevez pas RégusseNews ou s'affiche mal, suite à des problèmes techniques dus à des serveurs et les limites – contraintes informatiques, vous le trouverez à ce lien ci-dessous, à la date indiquée de parution.



→ [Lien du site : RégusseNews](#) ←



## **RAPPEL ces jours qui viennent ...**

@ : **Tous les jours de la semaine : Régusse** : L'Association des Amis des Moulins Régussois propose la visite [des Moulins](#) de **Mai à Septembre 2019**. Visite les dimanches de 10h30 à 12h30. Les Visites Hors Calendrier sont possibles pour les Groupes sur Rendez-Vous. Pour les contacts et calendrier : Voir les affichettes ci-dessous.

@ : **Tous les jours de la semaine : Régusse** : L'Association Sportive Régussoise propose divers activités sportives et d'entretien du corps. Contact & activités : Voir l'affichette ci-dessous.

@ : **Tous les dimanches : Régusse** : à 9h30 office religieux à [l'Église Saint Laurent](#).

@ : **Chaque dimanche matin : Régusse** : Marché Provençal sur le cours Gariel jusqu'à 13h

@ : **Tous les lundis : Régusse** : Arts Martiaux par Sempaï Dojo, au Dojo à 18h. **Reprise**  
Info/Inscription : Voir l'affichette ci-dessous.

@ : **Tous les lundis : Régusse** : Ateliers de Peintures Toutes Techniques et Tous Niveaux, avec l'Association Plume d'Oie Pinceau de Soie- POPS. Salle de l'Ancienne École, de 14h30 à 17h30. **Reprise** Info/Inscription : Voir l'affichette ci-dessous.

@ : **Tous les mardis : Régusse** : à 10h : Visite commentée « Des templiers à la Révolution ». Sur réservation : Inscription/renseignements voir l'affichette ci-dessous

@ : **Tous les mardis impairs : Régusse & CCLGV** : **Nouveau Calendrier de Rentrée** : LAEP – Lieu Accueil Enfant Parent. Voir l'affichette et calendrier ci-dessous : **Rubrique : Conseils Pratiques**.

@ : **Tous les mardis : Moissac-Bellevue** : de 9h30 à 11h : Cours de gym active et stretching. Salle de la Combe. **Reprise**. Info/Inscription : Voir les affichettes ci-dessous.

@ : **Tous les mardis : Moissac-Bellevue** : YOGA, à 17h, Salle de la Combe. **Reprise**. Info/Inscription : Voir l'affichette ci-dessous.

@ : **Tous les mercredis : Artignosc** : Atelier Scrapbooking, Chez Jannik Roosens - Animatrice Team Leader de scrapbooking européen Azza, La Maison des Voyageurs, 5 Rue des Aires, de 14h à 17h. **Reprise**. Info/Inscription : Voir l'affichette ci-dessous.

@ : **Tous les mercredis : Moissac-Bellevue** : YOGA du RIRE, à 10h30 & à 18h, Salle de la Combe. **Nouveau**. Info/Inscription : Voir les affichettes ci-dessous.

@ : **Tous les mercredis et jeudis : Régusse** : Rando de l'Association Sportive Régussoise : Programme : Caractéristiques : durée, parcours, dénivelé... **Nouveau : Programme fin 3<sup>ème</sup> trimestre et 4<sup>ème</sup> trimestre 2019** : Voir les affichettes ci-dessous.

@ : **Tous les jeudis : Moissac-Bellevue** : Atelier d'Écriture - Art de l'Écriture, à 10h & à 11h, Salle de l'Ancienne École. **Reprise**. Info/Inscription : Voir l'affichette ci-dessous.

@ : **Tous les jeudis : Régusse** : Cours de Qi Gong et Tai Chi Chuan, de 9h à 18h, Salle de la Combe. **Reprise**. Info/Inscription : Voir l'affichette ci-dessous.

@ : **Tous les jeudis : Régusse** : Rencontre & Détente avec le CLAR – Club des Aînés de Régusse en Provence, de 13h45 à 18h, aux locaux du CLAR. **Nouveau : Programme 2<sup>ème</sup> Semestre**. Voir les affichettes ci-dessous.

@ : **Tous les vendredis : Artignosc** : Atelier Scrapbooking, Chez Jannik Roosens - Animatrice Team Leader de scrapbooking européen Azza, La Maison des Voyageurs, 5 Rue des Aires, de 14h à 17h. **Reprise**. Info/Inscription : Voir l'affichette ci-dessous.



## RESTRICTION D'EAU

<http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/public/carteDep.jsp>



## DATE OUVERTURE & FERMETURE de la CHASSE

**ARRÊTÉ RELATIF A L'OUVERTURE ET A LA CLÔTURE DE LA CHASSE POUR LA CAMPAGNE 2019-2020 DANS LE DÉPARTEMENT DU VAR**

Le PRÉFET du VAR, Officier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre National du Mérite,  
Vu le titre II du Livre II Code de l'Environnement relatif à la chasse, et notamment les articles L. 424-2 et suivants,  
Vu l'arrêté ministériel du 29 juin 1967 modifié fixant la liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée,  
Vu l'arrêté ministériel du 17 août 1969 modifié relatif à l'emploi des gilets pour la capture des grives et des merles destinés à servir d'appelants dans le département du Var,  
Vu l'arrêté ministériel du 4 novembre 2003 modifié relatif à l'usage des appeaux et des appelants pour la chasse des oiseaux de passage et du gibier d'eau et pour la destruction des animaux nuisibles,  
Vu l'arrêté ministériel du 24 mars 2006 modifié relatif aux dates d'ouverture de la chasse aux oiseaux de passage et au gibier d'eau,  
Vu l'avis de la Fédération Départementale des Chasseurs,  
Vu l'avis de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage du 26 mars 2019  
Vu la consultation du public sur ce projet d'arrêté effectuée du 5 avril au 26 avril 2019,  
SUR proposition du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,

**ARRÊTE**

ARTICLE 1 : La période d'ouverture générale de la chasse à tir, à l'arc et au vit est fixée du 8 septembre 2019 à 7 heures au 29 février 2020 au soir, pour toutes les espèces de gibier, sauf de gibiers migrateurs qui ne peuvent être chassés que pendant les périodes comprises entre les dates et aux conditions spécifiques de chasse fixées par arrêté ministériel.

ESPÈCES DE GIBIER	DATES D'OUVERTURE	DATES DE CLÔTURE	CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE CHASSE
<b>GIBIER SÉDENTAIRE</b>			
BROCARD D'ETE	1 <sup>er</sup> juin 2019	8 septembre 2019	chasse à l'approche ou à l'arc par les détenteurs d'une autorisation préfectorale individuelle, port du bracelet et d'un élément vestimentaire rouge orangé obligatoire.
CHEVREUIL, CERFS DAM		29 février 2020	> plan de chasse individuel obligatoire, > tir à balle obligatoire (ou à l'arc)
MOUFLON	8 septembre 2019	29 février 2020	> à l'approche avec plan de chasse individuel obligatoire, > tir à balle obligatoire (ou à l'arc) > port du bracelet obligatoire.
CHAMOIS		31 janvier 2020	Chasse à l'arc ou à l'approche uniquement pour les seuls bénéficiaires du plan de chasse, selon les prescriptions de l'arrêté préfectoral individuel, à balle ou à l'arc uniquement.
SANGlier	du 1 <sup>er</sup> juin au 6 septembre 2019		pour les seuls bénéficiaires d'une autorisation individuelle, à l'arc ou à l'approche, tir à balle ou à l'arc uniquement.
	du 1 <sup>er</sup> juin au 31 juillet 2019		en battue pour les seuls détenteurs d'une autorisation préfectorale.
	du 1 <sup>er</sup> août au 6 septembre 2019		arrêté préfectoral de préouverture, chasse suspendue le 7 septembre 2019.
	8 septembre 2019	29 février 2020	> plan de gestion départemental : - tir à balle obligatoire (ou à l'arc) - carnet de battue obligatoire, - chasse individuelle autorisée, avec obligatoirement de prélèvements à la FDCV.
Le lièvre et le renard ne pourront être chassés qu'à plomb. Toutefois, et uniquement dans le cadre des battues au grand gibier avec carnet de battue ainsi qu'à l'occasion du tir d'été au brocard et au sanglier, ainsi que durant la préouverture du sanglier, le renard pourra être tiré à balle ou à l'arc.			
PERDRIX ROUGE et GRISE	OUVERTURE GÉNÉRALE	11 novembre 2019	Dans les établissements professionnels de chasse à caractère commercial, le tir de perdrix grise, perdrix rouge et faisan de chasse sera d'urgence, et a priori pendant toute la période d'ouverture générale, conformément à l'arrêté ministériel du 6 janvier 2014.
LIÈVRE et LAPIN	OUVERTURE GÉNÉRALE	12 janvier 2020	
RENARD, BELETTE, FOUINE, BLARBAU, RAGONDIN	OUVERTURE GÉNÉRALE	CLÔTURE GÉNÉRALE	A partir du 10 février 2020, ces espèces ne peuvent être chassées que lors de battues au renard ou au sanglier, et dans les mêmes conditions que ci-dessus.
GEN des CHÈVRES, PIE BARRADE, ÉTOURNEAU, SANSONNET, CORNICILLE	OUVERTURE GÉNÉRALE	CLÔTURE GÉNÉRALE	A partir du 10 février 2020, ces espèces ne peuvent être chassées qu'à poste fixe matérialisé de main d'homme, l'arme ne devant être chargée qu'au poste et devant être démontée ou placée dans un fourneau pour s'y rendre ou le quitter.
FAISAN COLIN	OUVERTURE GÉNÉRALE	31 janvier 2020	

ARTICLE 2 : La date d'ouverture de la chasse au GIBIER D'EAU est fixée au 2 septembre 2019, sauf dispositions plus restrictives prévues à l'arrêté ministériel. La date de clôture est fixée par l'arrêté ministériel.

ARTICLE 3 : Les dates d'ouverture et de clôture générale de la chasse aux oiseaux de passage et les conditions spécifiques de chasse sont fixées par arrêté ministériel.

BÉCASSE	OUVERTURE GÉNÉRALE	PORT ET TRANSPORT INTERDITS avant 8h le matin, interdiction de tout tir : avant 8h et après 17h15 pour les mois de novembre et décembre, 17h30 pour le mois de janvier et 17h45 pour le mois de février. Prélèvement Maximum Autorisé de 3 oiseaux/jour/chasseur, soit 30 oiseaux/chasseur pour l'ensemble du territoire départemental avec carnet de prélèvement (à retirer auprès de la F.D.C.V.). Le port du carnet est obligatoire et à remplir sur les lieux mêmes de la capture. Le retour du carnet à la FDCV avant le 30 juin est obligatoire. Indivisiblement à tout transport, obligation de munir l'oiseau du dispositif de marquage individuel.
	FERMETURE 20 février 2020	
<b>GIBIER MIGRATEUR TERRESTRE</b>		
CAILLE DES BLÉS TOURTERELLE DES BOIS	OUVERTURE 24 août 2019	Avant l'ouverture générale, la chasse de la tourterelle des bois ne peut être pratiquée qu'à poste fixe matérialisé de main d'homme et qu'à plus de 300m de tout bâtiment (arrêté ministériel du 24/03/2009).
	FERMETURE 20 février 2020	
ALOUETTE DES CHAMPS	OUVERTURE 15 octobre 2019	À partir du 13 janvier 2020, ces espèces ne peuvent être chassées qu'à poste fixe matérialisé de main d'homme, l'arme ne devant être chargée qu'au poste et devant être démontée ou placée dans un fourneau pour s'y rendre ou le quitter.
	FERMETURE 31 janvier 2020	
PIGEON BISSET PIGEON COLUMBIN	OUVERTURE GÉNÉRALE	(*) La chasse du pigeon ramier est autorisée du 11 au 20 février à poste fixe matérialisé de main d'homme (arrêté ministériel du 19/01/2009 modifié).
	FERMETURE 10 février 2020	
TOURTERELLE TURQUE PIGEON RAMIER*	OUVERTURE GÉNÉRALE	A partir du 10 février 2020, ces espèces ne peuvent être chassées qu'à poste fixe matérialisé de main d'homme, l'arme ne devant être chargée qu'au poste et devant être démontée ou placée dans un fourneau pour s'y rendre ou le quitter (arrêté ministériel du 19/01/2009 modifié).
	FERMETURE 20 février 2020	
GRIVES MERLE NOIR	OUVERTURE GÉNÉRALE	
	FERMETURE 20 février 2020	

ARTICLE 4 : La chasse est suspendue le 7 septembre 2019 pour toutes les espèces faisant l'objet d'une ouverture anticipée.

ARTICLE 5 : L'emploi des gilets pour la capture des grives et des merles est conforme aux dispositions des arrêtés ministériels en vigueur, définissant quotas annuels, prescriptions techniques et périodes d'ouverture.

ARTICLE 6 : Afin de favoriser la protection et le repeuplement du gibier, la chasse du lièvre lynx et de la gémélite des bois est interdite.

ARTICLE 7 : La chasse en temps de neige est interdite, à l'exception de la chasse individuelle des espèces soumises à plan de chasse (port du bracelet obligatoire) et de la chasse en battue du sanglier et des espèces soumises à plan de chasse, avec carnet de battue.

ARTICLE 8 : La chasse à coups, à cor et à cri est ouverte du 20 septembre 2019 au 31 mars 2020. La vénerie sous terre est ouverte du 20 septembre 2019 au 15 janvier 2020.

ARTICLE 9 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Var, MM. les Sous-Préfets de DRAGUIGNAN et de BRIGNOLES, Mmes et MM. les Maires du département, MM. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer, le Commandant du Groupement de Gendarmes, le Chef du Service Départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, le Chef de l'Agence Inter-Départementale de Gestion des Oiseaux Nuisibles des Alpes-Maritimes et des Alpes du Sud, ainsi que les agents ayant des fonctions de police judiciaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et communiqué au département.

**Extraits de l'arrêté préfectoral du 17 juillet 2013 et du SOGC relatif à la sécurité de la pratique de la chasse**

Il est interdit :

- d'être porteur d'une arme à feu chargée sur l'emprise des routes et chemins goudronnés ouverts à la circulation publique ainsi que sur l'emprise des voies fermées ;
- à toute personne placée à portée d'arme à feu d'une de ces routes, chemins ouverts à la circulation publique ou voies fermées, de tirer dans leur direction ou au-dessus ;
- de faire usage d'armes à feu à partir d'un véhicule ;
- à toute personne placée à portée d'arme à feu des lignes de transport d'énergie et téléphoniques, de tirer dans leur direction ;
- à toute personne placée à portée d'arme à feu des habitations, caravanes, bâtiments d'exploitations agricoles et bâtiments industriels, et de leurs dépendances, des stades, lieux de réunion publique en général, de tirer dans leur direction ou au-dessus ;
- à toute personne placée à portée d'arme à feu d'un champ de vigne de tirer dans sa direction ou au-dessus du 15 août au 1er octobre inclus ;
- de faire action de chasse à moins de 100m de toute machine agricole en action.

Il est obligatoire :

- de signaler les battues par la pose de panneaux sur les voies ouvertes à la circulation publique et les chemins de randonnée ;
- d'être porteur d'un gilet rouge-orangé visible pour tout chasseur en battue ;
- d'être porteur d'effets rouges-orangés visibles (gilet, baudrier, 2 brassards ou casquette) pour tout chasseur en mouvement et accompagnateur.

**Extrait de l'arrêté préfectoral relatif à la recherche des animaux blessés par chien de rouge**

Pour permettre la recherche des animaux blessés, les conducteurs de chien de sang agréés par l'Union Nationale des Chiens de Rouges, sont autorisés à rechercher les grands ongules blessés tous les jours pendant la période d'ouverture des espèces concernées sur tout le territoire. Contacter le délégué départemental : M. BRATORIS Jean-Louis tel. 06 26 31 05 15

**Liste des espèces de gibier chassables (arrêté ministériel du 29 juin 1967 modifié)**

**GIBIER SÉDENTAIRE**  
Oiseaux : colin, faisan de chasse, gémélite des bois, lagopède alpin, perdrix bartavelle, perdrix rouge, perdrix grise, Mère l'ye (coq maillé) et tétras ongule (coq maillé), corbeau bleu, corneille noire, étourneau sansonnet, geai des chênes, pie bavarde.

Mammifères : blaireau, belette, cerf élaphe, cerf sika, chamois, liard, chevreuil, chat viverrin, daim, faine, hermine, lapin de garenne, lièvre brun, lièvre variable, marmotte, martre, mouflon, putois, ragondin, rat musqué, raton laveur, renard, sanglier, vison d'Amérique.

**GIBIER D'EAU**

Sarge rousse, bécasseau maubèche, bécassine des marais, bécassine sourde, canard chipeau, canard colvert, canard piet, canard siffleur, canard souchet, chevalier aloyeur, chevalier armoisin, chevalier combattant, chevalier gambette, courge gendré uniquement sur le DPM, coucou corbeu, éider à duvet, fuligule macroule, fuligule milouan, fuligule morillon, garrot à fiel d'arc, harle de Miquillon, huppier pie, macreuse brune, macreuse noire, nette rousse, oie cendrée, oie des marais, oie neuve, pluvier argenté, pluvier doré, poule d'eau, râle d'eau, sarcelle d'été, sarcelle d'hiver et vanneau huppé.

**OSD'AUX DE PASSAGE**

Alouette des champs, bécasse des bois, caille des blés, grive draine, grive surne, grive mauvis, grive musicienne, merle noir, pigeon bisset, pigeon colombin, pigeon ramier, tourterelle des bois, tourterelle turque et vanneau huppé.

**Extrait de l'arrêté préfectoral du 21 août 1992 modifié**

La mise en vente, la vente, l'achat et le transport en vue de la vente ou le colportage du gibier de toutes les espèces sont interdits dans le Var pendant une durée de 30 jours francs à compter de leur date d'ouverture spécifique. Cette mesure ne s'applique pas aux espèces de gibier soumises au plan de chasse, à la commercialisation du gibier d'élevage et du gibier d'importation effectuée dans les conditions fixées par l'arrêté ministériel du 12 août 1994 modifié relatif aux modalités de commercialisation de certaines espèces de gibier pour la consommation.

**Procédés de chasse interdits**

(extrait de l'arrêté ministériel du 1er août 1969 modifié)  
Sont interdits pour la chasse et la destruction des animaux nuisibles : l'emploi d'émetteurs ou de récepteurs radiofréquences ou radioélectriques, sauf en chasse collective au grand gibier, l'emploi pour attirer le gibier de diodes ou de bandes enregistrées reproduisant le cri des animaux.

TOULON, le 14 MAI 2019 Le Préfet

le secrétaire général,  
Serge JACQUES





# Agenda

## Jusqu'à Fin Novembre inclus :

### Avril :

@ : **Du Lundi 1<sup>er</sup> avril au 3 novembre 2019 : Saint Laurent du Verdon** : Exposition de 2 Peintres et 1 Sculpteur d'Artignosc sur Verdon : Roseline Cincione, Catherine Chevolleau-Volle & Jacques-Paul Humbert. **Gratuit.** Au Moulin du Château de St Laurent, de 14h à 18h, Tous les Jours et sur Rendez-Vous. Voir l'affichette ci-dessous.



**Moulin du Château de Saint Laurent du Verdon**

@ : **Du Lundi 1<sup>er</sup> avril au 30 novembre 2019 : Quinson** : Exposition : Trésors Alpains de l'Âge de Bronze – Au Musée de la Préhistoire de Quinson. Exposition programmée dans le cadre du projet européen TRA[ce]s. Ouvert du mardi au dimanche. Voir l'affichette ci-dessous.

HORAIRES d'OUVERTURE		10h 18h 19h 20h	
Avril/mai/juin	■	■	■
Juillet/août	■	■	■
Septembre	■	■	■
Octobre/15 décembre	■	■	■





### Septembre :

@ : **Du 21 au 22 septembre 2019 : Moissac-Bellevue** : Journées du Patrimoine. Visites Guidées des Lieux Historiques, Expositions, Visites Libres, Découvertes des Métiers d'Arts et Artisans... ⚠ Certaines visites sont sur inscription, ne tardez pas, les places sont limitées ! ⚠ Voir l'affichette ci-dessous.

## Octobre :

@ : **Vendredi 4 octobre 2019 : La Verdière** : Choucroute Royale Alsacienne avec Animation, organisée par le Club St Roch. **Ouvert à Tous dans la Rencontre & la Convivialité.** À la Salle Fontvieille, à 12h. Infos/Inscription et Évènements à La Verdière : voir l'affichette ci-dessous.

@ : **Vendredi 4 octobre 2019 : Régusse** :  au Capteurs de Données Linky , Vous avez le Droit de dire « NON ». Organisé par l'Association STOP Linky Var & PACA. À partir de 17h, Salle des Fêtes. Voir l'affichette ci-dessous.

@ : **Dimanche 5 octobre 2019 : Moissac-Bellevue** : Thé Dansant animé par l'Orchestre « Douce France ». Organisé par l'Association Union Festive de Moissac. À 15h, Salle de la Combe. Voir l'affichette ci-dessous.

@ : **Mercredi 9 octobre 2019 : Moissac-Bellevue** : Le Quatrième Mur. Pièce d'après le roman de Sorj Chalandon, grand reporter à Libération. Organisé par Caractères Libres, Le Plancher des Chèvres & Librairies du Sud. À 20h30, Salle de la Combe. Voir l'affichette ci-dessous.

@ : **Jeudi 10 octobre 2019 : Moissac-Bellevue** : Fête de la Science – Plantes à Parfum : Aromatiques & Médicinales. Expo & Conférence-Diaporama par Daniel Jeanneret. **Entrée Gratuite. Exposition** de 10 à 12h & de 15 à 18h & **Conférence-Diaporama** de 18h à 19h, Salle de la Combe. Voir l'affichette ci-dessous.

@ : **Jeudi 10 octobre 2019 : Aups** : Une Sortie à Marseille avec Visite du Château de la Buzine – Chère à Marcel Pagnol, puis Buffet à Volonté au Vieux Port, et balade en petit train à la découverte de la ville jusqu'à Notre Dame de la Garde. **Ouvert à Tous.** Organisée par Rencontre et Amitié Aups. **Date Butoir le 20 septembre.** Infos/Inscription : Voir l'affichette ci-dessous.

@ : **Samedi 12 octobre 2019 : Régusse** : Repas Dansant avec Tony à l'animation, organisé par l'Association Sportive Régussoise – ASR. À 12h, Salle des Fêtes. Ouvert à

Tous sous réservation. **Date Butoir le 4 octobre.** Infos/Inscriptions : Voir l'affichette ci-dessous.

@ : **Mardi 15 octobre 2019 : Régusse** : Astronomie à Régusse : Le Système Solaire avec Michel Deconinck- Astronome et Conférencier. **À 15h**, Salle de la Mairie & **à 20h**, Parc de la Mairie pour l'Observation de Saturne, ⚠ si le temps le permet ⚠. Voir l'affichette ci-dessous.

@ : **Mardi 22 octobre 2019 : Régusse** : Animation Cochonnaille. Démonstration puis Repas Gratuit et un Lot offert à chaque participant présente le matin. Organisée par le CLAR. Au Club, à partir de 9h. Infos/Inscriptions : Voir l'affichette ci-dessous.

@ : **Du 26 au 27 octobre 2019 : Saint Julien le Montagnier** : Salon des Champignons. Sortie Mycologique, expositions, diverses animations, et Omelette Géante aux Champignons des Bois. Organisé par l'Association « Autour du Grand Chêne ». Pour le programme : Voir les affichettes ci-dessous.

@ : **Dimanche 27 octobre 2019 : Régusse** : Repas Dansant d'Automne avec Music+ à l'animation, organisé par le CLAR. À 12h, Salle des Fêtes. **Date Butoir le 18 octobre.** Infos/Inscriptions : Voir l'affichette ci-dessous.

## **Novembre :**

@ : **Du Lundi 1<sup>er</sup> avril au 3 novembre 2019 : Saint Laurent du Verdon** : Exposition de 2 Peintres et 1 Sculpteur d'Artignosc sur Verdon : Roseline Cincione, Catherine Chevolleau-Volle & Jacques-Paul Humbert. Au Moulin du Château de St Laurent, de 14h à 18h, Tous les Jours et sur Rendez-Vous. **Gratuit.** Voir l'affichette ci-dessous.

@ : **Mercredi 6 novembre 2019 : Régusse** : Une Journée Bouillabaisse au Brusca avec Visite du Musée des Gueules Rouges et Flânerie au Port. **Ouvert à Tous.** Organisée par le CLAR- Club de Loisirs des Aînés de Régusse. **Date Butoir le 21 octobre.** Infos/Inscription : Voir l'affichette ci-dessous.

@ : **Mardi 12 novembre 2019 : Aups** : Collecte de Sang – Au Centre Culturel, de 8h à 13h.



@ : **Samedi 16 novembre 2019 : Aups** : Gala de Boxe – Au Centre Culturel. Organisée par l'Association Animation Aupsoises.

@ : **Du Lundi 1<sup>er</sup> avril au 30 novembre 2019 : Quinson** : Exposition : Trésors Alpins de l'Âge de Bronze – Au Musée de la Préhistoire de Quinson. Exposition programmée dans le cadre du projet européen TRA[ce]s. Voir l'affichette ci-dessous.



### **Décembre :**

@ : **Mardi 3 décembre 2019 : Régusse** : Journée Détente & Bonne Humeur. Repas Partagé avec proches, Déjeuner au Domaine de la Reynaude à Aurons, Animation au rythme de l'accordéon et une **dinde offerte** à chaque participant. Organisée par le CLAR. **Ouvert à Tous.** Infos/Inscriptions : Voir l'affichette ci-dessous.



### **Avis Mairie de Moissac-Bellevue :**

**Offre de Location Gérance du Bistrot de Pays « le Bellevue »**



**MAIRIE DE MOISSAC-BELLEVUE**  
Le cours  
83630 MOISSAC-BELLEVUE  
Tel : 04.94.70.16.21  
Email : mairiemoissac83@orange.fr

**APPEL A CANDIDATURE  
POUR LOCATION GERANCE  
DU BAR RESTAURANT « LE BELLEVUE »**

---

Recherche à partir du mois de novembre, gérant(e) ou couple de préférence, professionnel et dynamique pour exploitation bar-restaurant affilié au label « Bistrot de Pays » ouvert à l'année, (Licence IV).

- Salle de 24 couverts plus terrasses couvertes et ombragées
- Cuisine équipée

Potentiel de développement important. Site touristique prisé (aux portes des Gorges du Verdon).

**Pour toute candidature et renseignements,  
le cahier des charges est à disposition auprès de la Mairie de  
Moissac-Bellevue et à retirer avant le 25 septembre 2019.**



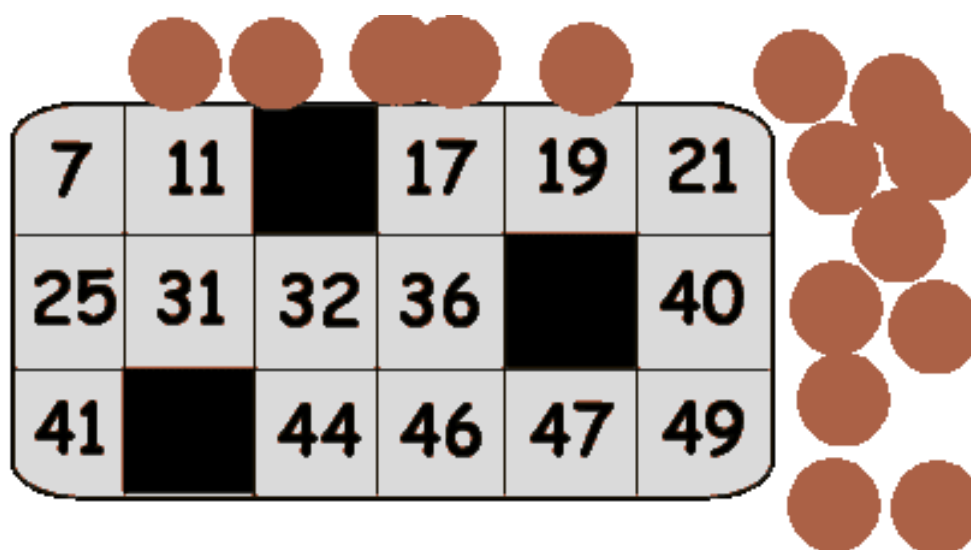
## LOTOS à venir :

@ : **Samedi 28 septembre 2019 : Montmeyan** : LOTO, organisé par l'Association Générations Mouvement Les Aînés Ruraux - Club de la 2<sup>ème</sup> Jeunesse. À la Salle Polyvalente, à partir de 14h30, démarrage 15h. Voir l'affichette ci-dessous.

@ : **Samedi 28 septembre 2019 : La Verdrière** : SUPER LOTO, organisé par le Club St Roch. À la Salle Fontvieille, démarrage 15h. Voir l'affichette ci-dessous.

@ : **Dimanche 20 octobre 2019 : Moissac-Bellevue** : LOTO, organisé par l'UFCC. À la Salle de la Combe, démarrage 15h. Voir l'affichette ci-dessous.

@ : **Dimanche 24 novembre 2019 : Régusse** : LOTO Annuel organisé par l'Association CLAR -Club de Loisirs des Aînés de Régusse. À la Salle des Fêtes, 15h. Ouverture des portes à 14h30.





# **Les moulins de Régusse**

**Horaires d'ouverture saison 2019**

Mai, juin et septembre ouverture pour les visites les dimanches de 10h30 à 12h30.

Juillet et août :

- Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi ouverture de 18h00 à 20h00.
- Dimanche ouverture de 10h30 à 12h30.

**Quelques dates à noter au cours desquelles les moulins pourront être voilés (suivant météo):**

Journées des moulins et du patrimoine meulier samedi 18 mai

Fête de la St Jean samedi 22 juin

Fête nationale du 14 juillet.

Fête des moulins les 3 et 4 août.

Journée européenne du patrimoine 21 septembre

*Attention : Les informations de voilage peuvent changer à tout moment en fonction de la météo. Pensez à les vérifier quelques jours avant!*

## OUVERTURES MOULINS DE MAI A SEPTEMBRE 2019

Dates	AOÛT		SEPTEMBRE	
	1	J	18h à 20 h	D
2	V	(Fête des Moulins)	L	
3	S	(Fête des Moulins)	M	
4	D	(Fête des Moulins)	M	
5	L	18h à 20 h	J	
6	M	18h à 20 h	V	
7	M	18h à 20 h	S	
8	J	18h à 20 h	D	10h30 à 12h30
9	V	18h à 20 h	L	
10	S	18h à 20 h	M	
11	D	18h à 20 h	M	
12	L	18h à 20 h	J	
13	M	18h à 20 h	V	
14	M	10h30 à 12h30	S	
15	J	14h à 17h (Assomption)	D	10h30 à 12h30
16	V	18h à 20 h	L	
17	S	18h à 20 h	M	
18	D	18h à 20 h	M	
19	L	18h à 20 h	J	
20	M	18h à 20 h	V	
21	M	10h30 à 12h30	S	10h30 à 17h (Patrim. Europ.)
22	J	18h à 20 h	D	10h30 à 17h ( Patrim. Europ.)
23	V	18h à 20 h	L	
24	S	18h à 20 h	M	
25	D	18h à 20 h	M	
26	L	18h à 20 h	J	
27	M	18h à 20 h	V	
28	M	10h30 à 12h30	S	10h30 à 12h30
29	J	18h à 20 h	D	
30	V	18h à 20 h	L	
31	S	18h à 20 h		

*Surligné en vert ouvertures spéciales (Fêtes, Patrimoine etc...) volsages prévisibles suivant météo*

\*\*\*\*\*



# Régusse en provence

## Visite commentée



L'histoire des Templiers à la Révolution  
Eliane vous fait découvrir avec  
passion l'histoire de son village  
**Rendez-vous le mardi**  
Départ 10h Place de l'horloge

Réservation conseillée

Point info Tourisme Tél. : 04 94 70 19 01

OU Eliane Tél. : 06 61 80 09 60



Les Amis  
des  
Moulins de Régusse



Point Info Tourisme Municipal

1 bis, place de l'horloge

IPNS

# ASSOCIATION SPORTIVE REGUSOISE

Site : [www.asregusse.fr](http://www.asregusse.fr) Courriel : [contact@asregusse.fr](mailto:contact@asregusse.fr)

## GYM-AEROBIC

Ulla Philipsen  
04.94.70.52.12  
Lundi Mercredi  
18h- 19h  
Vendredi 17h30-18h30

## RENFORCEMENT MUSCULAIRE

Patrick Maillard  
06 79 18 12 42  
Lun.Merc.Jeudi 17h00-19h  
Vendredi 17h00-20h

## YOGA

Christiane Dimitropoulos  
06.10.64.02.76  
Mardi 18h-19h30  
Vendredi 10h-11h30

Nanou Jeanneret  
06.82.24.41.58

## GYM D'ENTRETIEN

Lundi 9h30-10h30  
Jeudi 9h30-10h30

## GYM DOUCE

Lundi 10h30-11h30

## ACTIVITES

### RENFORCEMENT MUSCULAIRE :

salle des anciennes écoles

### GYMNASTIQUE/YOGA/PILATES :

salle chemin des Clouos

## COURSE A PIED

Dimanche matin  
9h au Claou  
06 79 18 12 42

## RANDONNEES

JP Constant  
04.94.84.09.39  
Mercredi journée  
Voir programme

## GYM/PILATES

Nanou Jeanneret

06.82.24.41.58

Débutants :

Jeudi 10h30-11h30

Confirmés :

Jeudi 18h15-19h15

## TENNIS

Michel Laurençot  
04.94.68.48.54

Initiation enfants

6/12 ans :

Josyane MARTIN

06.03.68.35.02

Mercredi 15h

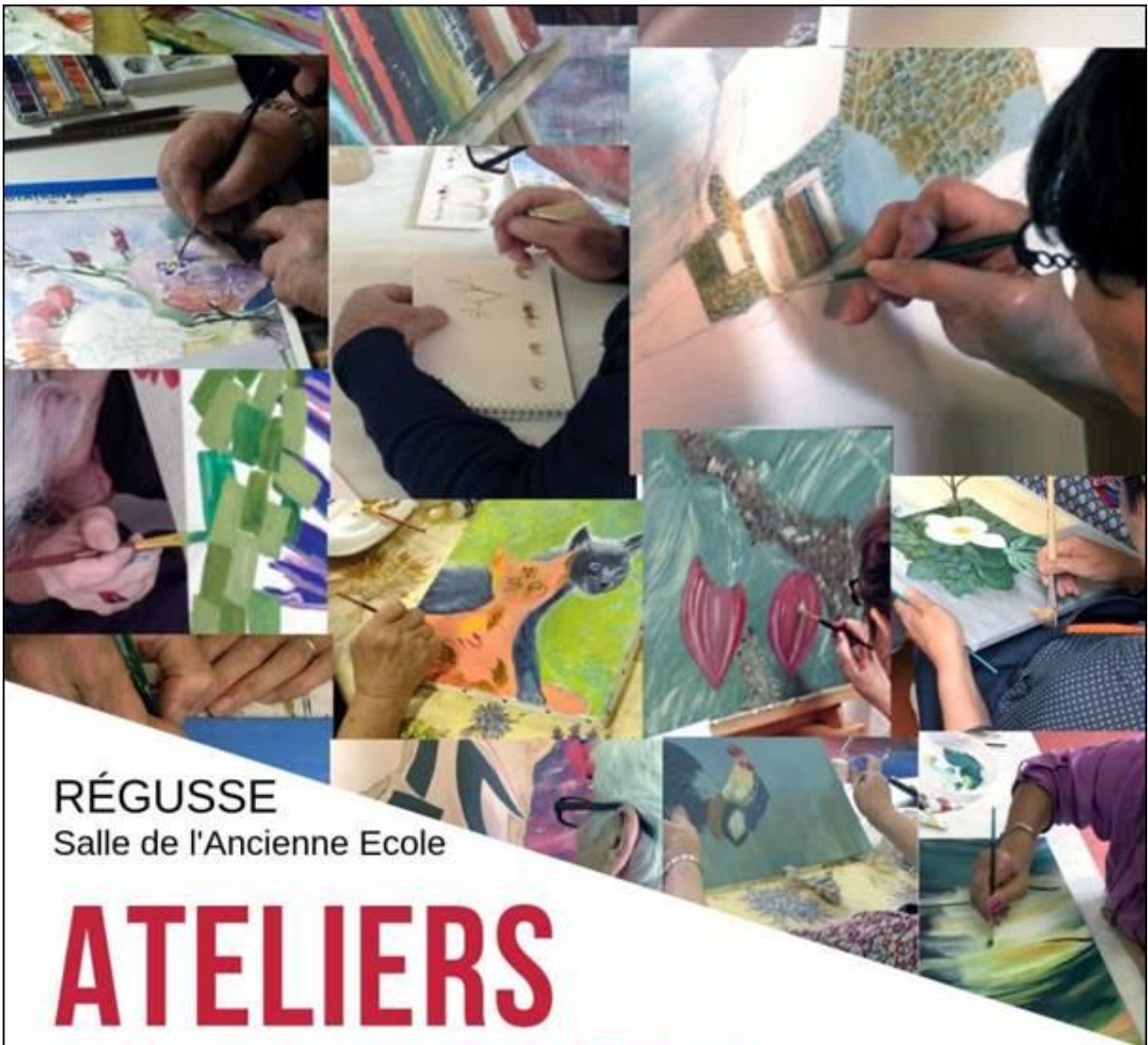
## MARCHE

Philippe Margotteau  
06.81.41.92.21  
Jeudi 13h30  
Voir programme

Président : Patrick MAILLARD 06 79 18 12 42- Secrétaire : Régine LAMANDA 04.94.70.95.64

Trésorier : Francis OLIVON 06 12 38 23 73

\*\*\*\*\*



RÉGUSSE  
Salle de l'Ancienne Ecole

# ATELIERS DE PEINTURE

TOUTES TECHNIQUES, TOUS NIVEAUX

Association P.O.P.S. - Plume d'Oie Pinceau de Soie

**TOUS LES LUNDIS - DE 14H30 À 17H30**

**CONTACT : 06 99 34 12 51 - 06 99 42 42 47**

**BIENVENUE À TOUS !**

PROFESSEUR : MICHEL DECONINCK

\*\*\*\*\*



# SEMPA DOJO

LE TEMPLE DES ARTS MARTIAUX

Pré inscriptions

le Samedi 7 septembre 2019

de 10 h à 12 h au DOJO



Reprise des cours le Lundi 9 septembre 2019 à 18h au DOJO

Complexe sportif, Ave André MAGINOT

83630 REGUSSE



\*\*\*\*\*



# RANDONNEES DES 3ème ET 4ème TRIMESTRE 2019

Site : [www.asregusse.fr](http://www.asregusse.fr) Courriel : [contact@asregusse.fr](mailto:contact@asregusse.fr)



## RANDOS DES MERCREDIS

DATE	RANDONNEES	DUREE	KM	DENIVELE	DEPART	GUIDE
11/09/19	SALERNES Chapelle de Solliès	4 H 30	14	350	8 H 00 mairie REGUSSE*	Jean-Pierre
18/09/19	ESTOUBLON Gorges de Trevens	4 H 00	12	450	8 H 00 mairie REGUSSE	Jean-Pierre
09/10/19	VOLX Tour de Bellevue	5 H 30	15,5	670	8 H 00 mairie REGUSSE	Jean-Claude
16/10/19	ESPARRON Mont Major	5 H 30	16	400	8 H 00 mairie REGUSSE	Jean-Claude
23/10/19	CARCES Chutes du Caramy	4 H 30	13,5	250	8 H 00 mairie REGUSSE*	Jean-Pierre
30/10/19	COLLOBRIERES Chartreuse de la Verne	5 H 00	13	500	7 H 30 mairie REGUSSE*	Jean-Pierre
06/11/19	ST CEZAIRE Gorges de la Siagne	4 H 00	10	350	7 H 30 mairie REGUSSE*	Jean-Pierre
13/11/19	MIRABEAU-BEAUMONT DE PERTUIS en boucle	5 H 30	16	400	8 H 00 mairie REGUSSE	Jean-Claude
20/11/19	autour de MONTFERRAT	5 H 00	12,5	600	8 H 00 mairie REGUSSE	Jean-Pierre
27/11/19	RIANS La Vautubière	4 H 30	15	400	8 H 00 mairie REGUSSE	Jean-Claude
04/12/19	VALENSOLE Gorges du Canet	5 H 00	19,5	200	8 H 00 mairie REGUSSE	Jean-Claude
11/12/19	LE VAL Chapelle Saint Blaise	4 H 30	14	400	8 H 00 mairie REGUSSE*	Jean-Pierre
18/12/19	VALENSOLE Les 2 ravins	4 H 30	17,5	250	8 H 00 mairie REGUSSE	Jean-Claude

Portable Paul 06 80 08 56 03

Portable Jean-Claude 06 67 63 92 15

\* PASSAGE A AUPS

Portable Jean-Pierre 06 83 59 86 31

Fixe Jean-Pierre 04 94 84 09 39

### randonnées du 2ème trimestre 2019

difficulté	date	randonnée	durée	kms	dénivelé	départ	lieu de départ	animateur
***	12 sept. 19	Trigance – belvédère des vautours et pont de Sautet ( <i>pique-nique</i> )	3h	8,5	320 m	09h00	parking école maternelle	Philippe et/ou Ghislaine
**	19 sept. 19	St Jurs – moulin de Meresse	2h30	7,3	186 m	13h00	parking école maternelle	Philippe et/ou Ghislaine
***	26 sept. 19	Salernes – croix de Solies	3h30	9,2	266	13h30	parking école maternelle	Philippe et/ou Ghislaine
**	4 oct. 19	Ampus – Notre Dame de Speluque	3h	8	207	13h30	parking école maternelle	Philippe et/ou Ghislaine
**	10 oct. 19	Cotignac – Monastère St Joseh	3h	8	210	13h00	parking école maternelle	Philippe et/ou Ghislaine
Pas de randonnées								
**	31 oct. 19	Tavernes – Notre Dame de Bellevue	2h30	6,5	273	13h30	parking école maternelle	Philippe et/ou Ghislaine
Pas de randonnées								
*	21 nov. 19	Salernes – Le tour du Babadié depuis Cagnosc	2h	7	95	13h30	parking école maternelle	Philippe et/ou Ghislaine
**	28 nov. 19	Saint Antonin du Var – domaine de Pey Cervier	3h30	10	196	13h00	parking école maternelle	Philippe et/ou Ghislaine
**	5 déc. 19	Carcès – chapelle St Vincent	3h	8,5	265	13h30	parking école maternelle	Philippe et/ou Ghislaine
*	12 déc. 19	D'esparron à St Martin de Pallières et retour	2h	7	138	13h30	parking école maternelle	Philippe et/ou Ghislaine
**	19 déc. 19	Les Arcs – Les menhirs des Terriers	3h	8,4	248	13h00	parking école maternelle	Philippe et/ou Ghislaine

\* : randonnée courte de dénivelé inférieur à 100 m

\*\* : randonnée courte à moyenne de dénivelé compris entre 100 et 200m

\*\*\* : randonnée moyenne à longue de dénivelé supérieur à 200 m

les durées, les piques niques et les heures de départ sont donnés pour l'instant à titre indicatif et seront affinés par les reconnaissances.

## RANDOS DES JEUDIS

\*\*\*\*\*





**CLUB DE LOISIRS DES AÎNÉS**

**DE REGUSSE EN PROVENCE**

**SI VOUS VOULEZ PASSER UN BON MOMENT ENSEMBLE  
AU CLAR.**

**VENEZ NOUS REJOINDRE,  
TOUS LES JEUDIS APRÈS-MIDI**

**DE  
13H45 À 18H .**

**POUR  
JOUER AUX CARTES (TAROT, BELOTE, COINCHER,  
RUMMIKUB SCRABBLE)**

**UN GOUTER VOUS SERA OFFERT !!!**

**UN GÂTEAU ET BOISSON GRATUITS.**

**TOUJOURS DANS UNE BONNE AMBIANCE.**

\*\*\*\*\*

# QU'EST CE QU'UN ATELIER D'ECRITURE ?

## POUR QUI ET POUR ECRIRE QUOI ?

L'ENVIE D'ECRIRE EST UNE PULSION QUI EST ASSEZ COMMUNÉMENT PARTAGÉE DANS NOTRE SOCIÉTÉ

- ÉCRIRE PARCE QU'ON A QUELQUE CHOSE À DIRE, CELA PEUT ETRE UNE RAISON !
  - ÉCRIRE POUR EXISTER PLUS PLEINEMENT ? SANS DOUTE
  - ÉCRIRE PARCE QU'ON AIME RACONTER DES HISTOIRES ? POUR CERTAINS, OUI
- LES RAISONS D'ÉCRIRE PEUVENT ETRE MULTIPLES. LA SEULE CHOSE QUI COMPTE EST : CETTE ENVIE D'ÉCRIRE EST ELLE ASSEZ FORTE POUR QUE J'Y CONSACRE DU TEMPS ?

VOICI QUELQUES EXEMPLES DE NOS ATELIERS :

- PENSEZ À UN LIEU QUI VOUS A MARQUÉ ET FAITES UN TEXTE QUI EXPLIQUE POURQUOI.
- UN ACROSTICHE VOUS CONNAISSEZ ? PRENEZ UN PRÉNOM, PAR EXEMPLE **LISE**. FAIRE UN PETIT POÈME EN UTILISANT POUR CHAQUE DÉBUT DE VERS LES LETTRES DU PRÉNOM

**L**'ORSQU'ENFIN IL ÉTAIT SEUL  
**I**L S'INSTALLAIT DANS SON FAUTEUIL  
**S**OUS UN CHÊNE CENTENAIRE  
**E**T RÉVAIT DE SON MONDE IMAGINAIRE

SI CELA VOUS TENTE, VENEZ DÉCOUVRIR NOS ATELIERS,  
CELA NE VOUS ENGAGE EN RIEN ! VOUS SEREZ LES BIENVENUS

**TOUS LES JEUDIS MATIN DE 9 H à 11 H**

**SALLE DE L'ANCIENNE ÉCOLE À REGUSSE**

Renseignements : Simone VIGNE 06 99 34 12 51

\*\*\*\*\*



**CLUB DE LOISIRS DES AÎNES**

**DE REGUSSE EN PROVENCE**

**PROGRAMME DU 2<sup>ème</sup> SEMESTRE 2019**

Jeudi 3 Octobre : Goûter des anniversaires avec concours de belote , rumikub et scrabble au club réservé aux adhérents

**DU 9 AU 12 OCTOBRE SEJOUR A LLORET DE MAR (Espagne)**

Dimanche 27 Octobre repas dansant à la salle des fêtes de Régusse à midi

Mardi 29 Octobre loto alimentaire a 14h30 au club

Jeudi 14 Novembre concours de belote + Rumikub + Scrable au CLUB à 14h30 réservé aux adhérents

Dimanche 24 Novembre : loto annuel à 15 h à la salle des fêtes de Régusse ouverture des portes à 14h30

Mardi 3 décembre : journée démonstration à AURONS (13121) avec 1 dinde par personne prix 35 €

Jeudi 5 décembre : goûter des anniversaires changement de dizaine à 14 h 30 au club

Dimanche 15 Décembre: goûter de Noël à la salle des Fêtes de Régusse

les dates données ci-dessus, sont à titre indicatif. Elles sont susceptibles d'être modifiées en fonction des impératifs

**NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE**  
Siège social : Mairie de Régusse 83630 04 94 70 16 23

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*



## Stop au capteur de données LINKY

### VOUS AVEZ LE DROIT DE DIRE « NON »

De contester son installation, Contrecarrer la désinformation  
Rejoindre vos concitoyens dans une procédure de groupe

**REUNION PUBLIQUE D'INFORMATION à 19.00**

**Stand d'information à partir de 17.00**

**Avec l'association STOP LINKY VAR & PACA**


• **Vendredi 04/10/2019 à REGUSSE (83630)**

○ Salle des Fêtes – Angle Ave Gén. De Gaulle – San-Bastian

Risques Sanitaires Radiatifs, Peu Fiable, Non Conforme, non écologique et polluant, Non Ethique, Surfacturation, Couteux, Risques de Piratage, Profilage et Commercialisation de Votre Vie Privée, Incendies, Violation de vos Droits, Vente Forcée, Désinformation, Intimidation, etc.



Évènement organisé dans le cadre de la consultation citoyenne par les  
adhérents et avec l'aide des communes concernées

Association STOP LINKY VAR ET PACA 

☎ 06 44 78 03 03

*Ne pas jeter sur la voie publique*

\*\*\*\*\*









# ASTRONOMIE

## A Régusse :

Le mardi 15 octobre 2019

### LE SYSTEME SOLAIRE

Avec Michel Deconinck

Astronome et conférencier. Il vous fera découvrir notre système planétaire de manière simple et originale. Les enfants dès 6 ans seront les bienvenus.

#### Le système solaire

à 17h00 - Salle de la Mairie

Pour suivre l'exposé en trois dimensions, des lunettes anaglyphes vous seront prêtées.

#### Observation de Saturne.

(si le temps le permet)

à 20h00 - Parc de la Mairie

A l'aide d'une grande lunette astronomique moderne, vous pourrez admirer ses anneaux et ses principaux satellites.

Lorsque Saturne sera couchée derrière les arbres quelques autres observations astronomiques vous seront proposées jusqu'à tard dans la soirée.

REGUSSE



\*\*\*\*\*



**CLUB DE LOISIRS DES AÎNÉS**

**DE RÉGUSSE EN PROVENCE**

**LE CLAR** à le plaisir de vous convier à une journée  
entièrement gratuite

**ANIMATION COCHONAILLE** dans les locaux du club

**MARDI 22 OCTOBRE A 8H30**

(Début démonstration 9 H précises)

Ensuite repas gratuit et 1 lot offert à chaque personne  
présente le matin

Inscription auprès de :

EDMONDE NUSSBAUMER [gérard.nussbaumer@sfr.fr](mailto:gérard.nussbaumer@sfr.fr)

**06 16 39 08 08**

Où

Jacqueline NOEL [yvon.noel83@free.fr](mailto:yvon.noel83@free.fr) **06 22 81 26 81**

**Vous souhaitant une excellente journée**

**NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE**  
Siège social : Mairie de Régusse 83630 04 94 70 16 23

\*\*\*\*\*



**CLUB DE LOISIRS DES AINES**

**DE REGUSSE EN PROVENCE**

**REPAS DANSANT D'AUTOMNE ORGANISE PAR LE CLAR  
LE 27 OCTOBRE 2019 A MIDI  
SALLE DES FETES DE REGUSSE  
ANIME PAR MUSIC+ JM HERNU**



**COCKTAIL D'ACCUEIL**

Terrine de poissons et gambas flambées  
Rôti de porc farci aux cèpes gratin dauphinois, tomates à la provençale  
Ronde des fromages et salade verte  
Aumônière pommes au caramel beurre salé

**PAIN, VIN ROUGE ET ROSE, EAU MINERALE ET CAFE**

**PRIX ADHERENT 26 €  
NON ADHERENT 30 €  
ENFANTS MOINS 10 ANS 15 €**

**INSCRIPTION AUPRES**

**EDMONDE NUSSBAUMER 04 94 67 31 16 gerard.nussbaumer@sfr.fr  
JACQUELINE NOEL 06 22 81 26 81 yvon.noel83@free.fr  
ELIANE VOYER 06 81 87 58 56 eliane.voyer@orange.fr  
ou dans le casier du CLAR à la Mairie**

**COUPON A DEPOSER ACCOMPAGNE DU CHEQUE AU PLUS TARD LE 18 OCTOBRE**

**REPAS DU CLAR 27 OCTOBRE 2019**

**NOM**

**NBRE PERSONNES**

**X 26 € =**

**X 30 € =**

**NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE  
Siège social : Mairie de Régusse 83630 04 94 70 16 23**

\*\*\*\*\*



**CLUB DE LOISIRS DES AINES**

**DE REGUSSE EN PROVENCE**

**Le C.L.A.R organise**

**Ouvert à tous**

**une journée BOUILLABASSE AU BRUSC le 6 novembre 2019**

Départ de Régusse (avec arrêt à Barjols) à 7h30 en direction de **Tourves et du Musée des Gueules Rouges** (visite libre avec audioguides) Entre la fin du XIX e siècle et les années 1980, le Var a constitué le principal gisement de bauxite français et a tenu le rôle de leader mondial pendant plusieurs dizaines d'années. Le musée retrace l'histoire de l'activité minière, industrie qui a fortement marqué et façonné le territoire. Il relate également l'histoire de ces hommes qui travaillaient dans des conditions éprouvantes et rentraient chez eux couverts de poussière rouge de bauxite, ce qui leur a valu le surnom de « Gueules Rouges »

Continuation vers le Brusuc et déjeuner Bouillabaisse

Puis temps libre sur le port avant le retour à Régusse vers 18 h30

**MENU** Kir

Bouillabaisse

Omelette Norvégienne

Vin – Café

**Prix par personne 75 €**

**date butoir 21 octobre 2019**

Inscription dès maintenant afin de connaître le nombre de personnes intéressées AVEC UN CHEQUE D'ACOMPTE DE 20 € PAR PERSONNE

Auprès de

Michelle SIGAUD 04 94 60 16 24 mail robert.sigaud@wanadoo.fr

Jacqueline NOEL 06 22 81 26 81 mail yvon.noel83@free.fr

Ou

dans le casier du CLAR à la mairie de Régusse

**NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE**  
Siège social : Mairie de Régusse 83630 04 94 70 16 23

\*\*\*\*\*





**CLUB DE LOISIRS DES AINES**

**DE REGUSSE EN PROVENCE**

**Le CLAR vous propose une journée détente et de bonne humeur**

**Le 3 DECEMBRE 2019**

Un repas à partager avec vos proches, une animation dansante au rythme de l'accordéon avec en prime une dinde de Noël offerte à chaque participant

Départ en car de Régusse avec arrêt à Barjols accueil à 9h30 au restaurant avec collation de bienvenue ensuite présentation du sponsor

Déjeuner au restaurant : **DOMAINE DE LA REYNAUDE**

**LES SONNAILLETS**

**13121 AURONS**

**MENU** Kir au crémant de Loire et crème de cassis

Foie gras sur pain d'épices maison

Ballotine de chapon farci aux marrons et son écrasé de pommes de terre poêlée d'Antan

Fromage affiné et son mesclun

Moelleux de fête au chocolat

Eau, vin, café

**OUVERT A TOUS LIMITE INSCRIPTION LE 28 NOVEMBRE 2019**

**PRIX 35 €**

INSCRIPTION AUPRES DE

MICHELLE SIGAUD **0494601624** [robert.sigaud@wanadoo.fr](mailto:robert.sigaud@wanadoo.fr)

Jacqueline NOEL **0622812681** [yvon.noel83@free.fr](mailto:yvon.noel83@free.fr)

Ou dans le casier du CLAR à la mairie de Régusse

**NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE**  
**Siège social : Mairie de Régusse 83630 04 94 70 16 23**





# AFFICHETTE ARTIGNOSC

**C'EST LA RENTRÉE**  
**Scrapbooking !**

Participez à l'événement de rentrée et découvrez nos nouveautés.  
De plus, profitez de nos nombreux avantages !

**Scrapbooking**

 **Samedi 7 septembre 2019**  
De 10h à 19h

C'est ici que ça se passe...  
**Chez Jannik Roosens**  
5, rue des Aires  
Artignosc sur Verdon

Contact : 07 71 82 68 69  
jannik.roosens@yahoo.fr

**Bienvenue à tous à mes Portes Ouvertes**

Exposition – Nouveautés – Démonstrations - vide tiroir – Cadeaux !



## AFFICHETTE AUPS

# RENCONTRE ET AMITIE

# AUPS

VOUS PROPOSE LE

**JEUDI 10 OCTOBRE 2019**

**une sortie à MARSEILLE**

Départ 8h00 d'AUPS pour une visite guidée du Château de la Buzine . Château qui doit sa célébrité à Marcel Pagnol qui l'évoqua dans ses souvenirs d'enfance et en fut le propriétaire. Cette bâtisse provençale lui inspira « Le Château de ma mère » et fait partie du patrimoine Marseillais. Déjeuner aux « Buffets du Vieux port » (buffet à volonté) puis balade en petit train à la découverte de la ville jusqu'à Notre Dame de la Garde. Retour sur Aups vers 19h00.



**PRIX DE LA JOURNEE 60 € (adhérent) 65 € (non adhérent)**

Règlement lors de l'inscription, auprès de

Gisèle BRAULT au 06 87 79 67 83 ou Jackie ESQUROL au 04 94 70 11 14

Date butoir d'inscription le 30 septembre 2019



# AFFICHETTES LA VERDIÈRE



**DU CLUB ST ROCH**

**DE LA VERDIERE**

**LE SAMEDI**

**28 SEPTEMBRE 2019**

**A 15H**

**SALLE FONTVIEILLE**

**4€ LE CARTON, 10€ LES TROIS, 20 LES 7**

**21 QUINES ,7 CARTONS PLEINS, 1 GROT LOT, 1 CARTON VIDE**

**Paniers de fruits, tartes pour 8 pers, assiettes de fromages, Jambons crus, friteuse en inox, appareil raclette et grill 8 pers, gaufrier et croque monsieur, plusieurs paniers gourmands, couette avec ses taies, expresso etc.....**

**1 panier gourmand  
remplis**



**BUVETTE CHIPS ET PETITS GATEAUX  
VENEZ NOMBREUX « renseignement 0617160788 »**

**LOTERIE 2€ LE BILLET**

\*\*\*\*\*



# **LE CLUB ST ROCH**

**ORGANISE**

**LE VENDREDI 4 OCTOBRE 2019**

**A 12H AVEC ANIMATION**

**SALLE FONTVIEILLE DE LA VERDIERE**

**1 CHOUCROUTE ROYALE ALSACIENNE**



**APERITIF, CHOUCROUTE,**

**GLACE, VIN BLANC ET ROSEE, BIERE,  
EAU, CAFE**

**EMMENEZ VOS COUVERTS COMPLETS**

**PRIX 20€ ET NON ADHERENTS 22€**

**INSCRIPTION MURIEL : 06/17/16/07/88**

\*\*\*\*\*





# AFFICHETTES MOISSAC-BELLEVUE

## MOISSAC-BELLEVUE

### Journées du patrimoine



Organisées par la Commune



Samedi 21 et dimanche 22 septembre 2019



**Visites libres** (samedi et dimanche de 10h à 12h et de 14h à 17h) :

- de la chapelle Notre-Dame-de-la-Roque
- des expositions « Sur les routes du Verdon », « Regard d'ici », et « Biodiversité du Verdon » prêtées à titre gratuit par le Parc naturel régional du Verdon à l'ancienne mairie

**Visites commentées** (sur inscription, groupe limité à 20 personnes) :

- du village et en musique : samedi et dimanche à 8h30 et à 14h30, départ de la Fontaine
- du château : samedi et dimanche à 10h et à 16h

**Découverte des métiers et savoir-faire issus de la tradition :**

Atelier l'Art chemin, zone artisanale :

- Visite guidée de l'atelier de sculpture (terre, pierre, bois) : samedi et dimanche de 9h à 17h (sur départ toutes les heures)
- Atelier d'initiation à la sculpture sur pierre : samedi et dimanche à 18h (sur inscription, groupe limité à 10 personnes)

Ferme de la Célestine, chemin du Plan :

Visite guidée des ateliers de vannerie et de faïence

Samedi et dimanche de 15h30 à 16h30 et de 17h à 18h (sur inscription, groupe limité à 10 personnes)

La commune souhaite souligner la participation bénévole de tous les partenaires de cette journée.

Informations et inscriptions au 04 94 70 16 21

\*\*\*\*\*

CONCERT LE 28 SEPTEMBRE 2019 À 20H30

ÉGLISE DE MOISSAC-BELLEVUE

« CHANTS SACRÉS DU MONDE »

PAR LE CHOEUR DES ATELIERS ET LISA MAGRINI,  
CHEF DE CHOEUR.



BILLET : 10 EUROS. RÉSERVATION AU 06 17 50 81 88



\*\*\*\*\*





**MOISSAC-BELLEVUE**



# *Thé dansant*

**DIMANCHE 6 OCTOBRE 2019**

**A 15H – LA COMBE**

**SALLE POLYVALENTE CULTURE ET LOISIRS**



**ANIMÉE PAR  
L'ORCHESTRE  
« DOUCE FRANCE »**

**TARIF: 15€**

AQUARELLES AU CAFÉ DE MOISSAC-BELLEVUE DE MICHEL DECONINCK



**RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS AU 06.17.50.81.88**

**OU UNIONFESTIVEDEMOISSAC@GMAIL.COM**

IPNS

\*\*\*\*\*





# LE QUATRIÈME MUR

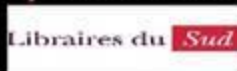
d'après le roman  
de Sorj Chalandon  
avec Julien Bleitrach

*La guerre est folie.  
La paix doit l'être aussi.  
Tu vas monter Antigone  
à Beyrouth. Georges.*

**MERCREDI 9 OCTOBRE, 20h30**

**Salle de la Combe, MOISSAC BELLEVUE**

PAF de 5 à 10€ / Réservation : 04.94.67.51.63



La guerre est folie, la paix doit l'être aussi. Il faut proposer l'inconcevable. Monter Antigone d'Anouilh à Beyrouth en pleine guerre du Liban. Voler deux heures au conflit, en faisant jouer sur la ligne de démarcation un fils ou une fille de chaque camp.

\*\*\*\*\*

# fête de la Science

**MOISSAC-BELLEVUE**

salle de La Combe

**Plantes à parfum,  
aromatiques et médicinales**

Exposition le jeudi 10 octobre  
de 10 à 12 et de 15 à 18 heures



Conférence-diaporama de 18 à 19 heures  
par Daniel Jeanneret

entrée gratuite



MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



CULTURE  
SCIENCE  
PROVENCE ALPES  
CÔTE D'AZUR



Artemisia  
MUSEUM



\*\*\*\*\*



# MOISSAC-BELLEVUE



## LOTO DE L'UFCC

**DIMANCHE 20 OCTOBRE 2019**

**À 15 H**

**SALLE DE LA COMBE**

**17 QUINES – 4 GROS LOTS**

**PRIX DES CARTONS : 3 EUROS    3 CARTONS : 8 EUROS**

**6 CARTONS : 14 EUROS    12 CARTONS : 20 EUROS**

**A gagner :**

**Un robot pâtissier et pétrin**

**Une friteuse deux cuves**

**Un barbecue sur pied**

**Un téléviseur 80 cm**



**Renseignements :**

**06 17 50 81 88 ou 04 94 04 63 14**

**ou [unionfestivedemoissac@gmail.com](mailto:unionfestivedemoissac@gmail.com)**

IPNS

\*\*\*\*\*



# Moissac - Bellevue

## Activités bien-être

2019-2020

**Cours de Gym**  
**Avec Moissac Forme et Loisirs**  
Info : 06 82 24 41 58 ou 06 42 70 59 78

**Mardi**  
**9h30**  
A la Combe

**Cours de Yoga**  
**Avec Lydia GAMBIA**  
Info : 06 09 33 65 66

**Mardi**  
**17h**  
A la Combe

**Yoga du rire**  
**Avec Florence LEPRETRE**  
Info : 06 77 14 45 87

**Mercredi**  
10h30 et 18h  
A la Combe

**Cours de Qi Gong et Tai chi chuan**  
**Avec Isabelle DECAE**  
Info : 06 86 65 27 50

**Jeudi**  
10h et 18h  
A la Combe



\*\*\*\*\*



Bienvenue à la Fédération du  
**Sport Santé**  
Votre club est membre de la Fédération  
Française d'Éducation Physique  
et de Gymnastique Volontaire

*Moissac Forme et Loisirs*

Cours de gym active  
et stretching

mardi de 09 h 30 à 11 h 00

salle de La Combe

à Moissac-Bellevue

Renseignements : 06 82 24 41 58



Faitout sport pour  
**ma santé**

ra



\*\*\*\*\*



L'association « les Flots de Rires » vous présente le

# YOGA DU RIRE

Une façon de Rire sans raison  
pour la santé et le bonheur !

Respirations, exercices ludiques, relaxation

Des séances sont proposées au centre polyvalent de  
la COMBE à MOISSAC-BELLEVUE  
à partir du 11 septembre  
le mercredi de 10h30 à 11h30 et/ou de 18h à 19h

Préparez-vous à faire le plein de positif,  
de dynamisme et de lâcher-prise !

Renseignements et inscriptions auprès de votre animatrice certifiée :

Florence au 06.77.14.45.87

[florence.flowderire@gmail.com](mailto:florence.flowderire@gmail.com) / Facebook : yoga du rire Flo83



N° SIRET : 848 634 606 00018  
Association Les Flots de Rires



NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE – Document non contractuel



# AFFICHETTE MONTMEYAN



## **MONTMEYAN**



Samedi 28 septembre

à

14 heures 30 (tirage à 15 h)

Salle Polyvalente

### **Nombreux Lots :**

1 TV incurvé 124 cm, 1 blender, 1 centrale vapeur, 1 table à repasser,

1 tireuse de bière, 2 demi agneau, 1 imprimante, 1 aspirateur,

et ..... autres lots

15 quines, 6 cartons pleins

4€ le carton, 10€ les 3, 20€ les 7

Siège social : Mairie de Montmeyan  
Association W833000832 - Siret n° 42990794200016

Jean louis BRAYAT  
Tél 06 80 08 56 44 / 09 84 15 30 05  
Affiche réalisée par le Club





# AFFICHETTES QUINSON

**THEATRE - QUINSON**  
**Samedi 12 Octobre 2019 - 17h30**

La Compagnie A p'Art Etre présente



## *Les Liaisons Dangereuses*

Christopher Hampton  
D'après Choderlos de Laclos  
Adaptation française Jean-Claude Brisville

*Amour... Vengeance... Manipulation  
La séduction est un jeu impitoyable...*

Mise en scène  
Bénédicte Boileau et Mathieu Weil  
Régie Gabrielle Goletto  
[www.apart-etre.com](http://www.apart-etre.com)

Salle l'Emancipatrice - Entrée 10€ - gratuit <14 ans



Organisé par: Arts Expo Culture 06 80 22 33 32  
mail: [artexpo.culture@gmail.com](mailto:artexpo.culture@gmail.com)

\*\*\*\*\*



# MUSÉE DE PRÉHISTOIRE DES GORGES DU VERDON

## TRÉSORS ALPINS DE L'ÂGE DU BRONZE

Du 30 mars au 30 novembre



Alors que le métal occupe une place de plus en plus importante dans les sociétés guerrières de l'Âge du Bronze (2 200 à 800 ans av. J.-C. en Europe), des lots d'objets ont été volontairement enfouis dans le sol. Ces « dépôts » ne cessent d'intriguer : stocks

de bronziers ? métal en attente de refonte ? offrandes ? biens dissimulés à l'occasion de conflits ?

Organisée autour de la présentation du dépôt de Monte Cavanero (province de Cuneo, Italie), du Trésor de Moriez (04) et de collections régionales, l'exposition présente la diversité du « dépôt métallique de l'âge du Bronze » dans les Alpes et de ses interprétations.

*Exposition programmée dans le cadre du projet européen TRA[ce]S*

*En partenariat avec la Surintendance Archéologique des Beaux Arts et du Paysage à Turin (Italie), le Musée municipal de Chiusa di Pesio (province de Cuneo, Italie), le Musée d'Archéologie nationale, le Musée Muséum départemental de Gap, le Musée d'archéologie de Nice-Cimiez, le Service Régional d'Archéologie (DRAC PACA) et le Service départemental d'archéologie des Alpes de Haute-Provence*





# Saint - Julien

Le Montagnier - Quartier Saint - Pierre

26 et 27 octobre 2019

16<sup>e</sup> Salon  
du

# champignon

Salon organisé par



Salle du Foyer  
9h30 - 18h30



Photo: E. L. P. P. - Association Libre de l'Art, photographie des œuvres et des artistes de l'association de promotion de l'art contemporain. Musée de la Préhistoire-Paléontologie de Saint-Julien, I.O. du 27.03.04 au 07.04.04, musée du 28.02.04 à 03.03.04 au 18.11.06 au 18.11.06 et 4001764100018



Robert Rolando  
Président



**La Mouroye**  
70 rue du grand chêne  
83560 St Julien le Montagnier  
Tél : 09 72 66 24 70  
autourdugrandchene83@yahoo.fr  
www.legrandchene83.fr



## PROGRAMME 2019



**19 et 20 octobre** : sorties mycologiques publiques –  
« cueillette et détermination »  
Lieux et horaires définis ultérieurement.  
inscription obligatoire

-----  
**22,23, 24 octobre** : Journées cueillettes pour le salon : Hto-Loire -Région

## 26 & 27 octobre : 16<sup>ème</sup> Salon du Champignon



**Inauguration samedi 26 octobre à 11h30**  
autour de l'omelette géante aux champignons des bois  
confectionnée par l'association. Apéritif offert par la Mairie



Salle du foyer –

\*Présentation des différentes espèces déterminées par les mycologues d'Aix et de l'association

\*Apportez vos récoltes \*



\*Espace nature, nouveau décor avec Anagramme St Julien le Montagnier



\* Animations ludiques interactives

\* Ateliers « Senteurs et saveurs »

\* « poêlée du mycophage »

\*Loterie- livres et jeux mycologiques...



\*Philatélie : « Myco » collections Mr E. HUGOU et Mme R. BOUSSARD

« Orchidées du monde » collection R. BOUSSARD

\*Cartes postales : création artisanale Claudia Maugeon



Salle de l'Âge d'Or : Vidéo Conférences débats

samedi 20 à 15h 30 « la Genette » par L. Souret

dimanche 21 à 15h 30 « Oiseaux remarquables du Verdon » par N. Vissyrias

**Stands en extérieur** : « animation enfants » « Atelier de l'osier par Françoise Constant » « salades sauvages par Robert Truffier » « Tourneurs sur bois » « L.P.O par Olivier et Nicolas » Sur place Restaurants, Bar, Snack...



Asso Loi 1901 amélioration cadre de vie, surveillance état du cours d'eau, connaissance et protection de l'environnement. Statuts 20.2.04 Sous-Préfecture de Brignoles, JO du 27.03.04 art n° 1919, modifiés 28.02.08 JO du 15.03.08 art 1814 SIRET 48041764100010





# AFFICHETTE SAINT LAURENT DU VERDON

Le Moulin du Château à Saint-Laurent-du-Verdon  
du 23 mars au 3 novembre 2019

Deux peintres et un sculpteur d'Artignosc-sur-Verdon s'exposent

Roseline  
CINCIONE

Catherine  
CHEVOLLEAU-VOLLE

Jacques-Paul  
HUMBERT

Couleur & Matière

Exposition ouverte tous les jours de 14h à 18h et sur rendez-vous  
Le Moulin du Château à Saint-Laurent-du-Verdon  
Tél. 04 92 74 02 47 / [www.moulin-du-chateau.com](http://www.moulin-du-chateau.com)



# \*\*\*\*\* CONSEILS PRATIQUES\*\*\*\*\*



**VOUS AVEZ TROUVÉ UN ANIMAL SAUVAGE EN DÉTRESSE ?**

Consultez nos fiches conseils  
<http://paca.jpo.fr/foires-aveux/conseils-fiches-conseils>



Ou contacter le centre de sauvegarde  
 04 90 74 52 44  
[crsf-paca@jpo.fr](mailto:crsf-paca@jpo.fr)  
 si une prise en charge est nécessaire.

**Le centre fonctionne grâce à vos dons !**  
<http://paca.jpo.fr/don>

*Merci!*

**04 90 74 52 44**  
[crsf-paca@jpo.fr](mailto:crsf-paca@jpo.fr)



**Vous avez trouvé un animal sauvage, et vous êtes certain qu'il a besoin de votre aide :**

**✓ À faire**  
**Cardiez votre calme !**

- 1** Capturez l'animal en le reculant d'un tissu. Prenez garde aux serres des rapaces et au bec des échassiers (hérons, cigognes). Installez l'animal dans un carton adapté à sa taille ou dans une caisse de transport pour chien ou chat et laissez-le au calme.
- 2** Notez avec précision le lieu, la date et les circonstances de découverte de l'animal.
- 3** Maintenez les animaux très jeunes ou très faibles au chaud (28°C), si besoin à l'aide d'une bouillotte.
- 4** Maintenez les animaux très jeunes ou blessés à l'abri des mouches à l'aide d'un tissu.
- 5** Consultez nos conseils sur [paca.jpo.fr](http://paca.jpo.fr) rubrique « Soins animaux ».
- 6** Conduisez rapidement l'animal à un centre de sauvegarde de la faune sauvage qui apportera les soins adaptés.



**SECOURIR UN ANIMAL SAUVAGE EN DÉTRESSE**



**Centre régional de sauvegarde de la faune sauvage**

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR  
[paca.jpo.fr](http://paca.jpo.fr)



**✗ À ne pas faire !**

- 1** N'alimentez jamais et n'hydratez jamais un animal sauvage avant d'avoir pris connaissance de nos conseils sur <http://paca.jpo.fr> rubrique « Soins animaux ». Ne donnez en pain ni lait à un oiseau ou un mammifère sauvage.
- 2** Ne tentez jamais de soigner un animal sauvage, vous risqueriez d'aggraver son état.
- 3** Ne tentez jamais d'élever un animal sauvage chez vous. Pour un grand nombre d'espèces, la loi l'interdit mais surtout, vous le condamneriez.
- 4** Ne manipulez pas un animal sauvage, ne l'exhibez pas, ne lui parlez pas, ne le caressez pas : en situation de détresse, il a surtout besoin de calme !
- 5** N'installez jamais un oiseau dans une cage à barreaux.



\*\*\*\*\*



**Lacs et Gorges  
du Verdon**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
PETITE ENFANCE







**Lieu**      **Accueil**      **Enfants**      **Parents**

**Un espace convivial** de rencontres d'échanges et de jeux....

**Gratuit**, anonyme et sans inscription préalable

**Ouvert aux enfants de moins de 6 ans** accompagnés d'un parent, grand-parent ou adulte référent, ainsi qu'aux futurs parents et assistantes maternelles

**HORAIRES D'OUVERTURE 9 h - 12 h**

Régusse , salle des Fêtes (mardi des semaines paires)  
 Les Salles sur Verdon, salle des Fêtes (jeudi des semaines paires)  
 Villecroze, maison des associations, 1er étage (jeudi des semaines impaires)  
 La Martre, Espace Fontvieille (mardi semaines impaires)

**Renseignements au 04.94.70.19.12**

[www.cc-lacsgorgesverdon.fr](http://www.cc-lacsgorgesverdon.fr) rubrique action sociale/



La Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon met en place un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) itinérant, en partenariat avec la Caisse d'allocations familiales et la Mutualité sociale agricole, l'association PHOENIX RCC et les 4 communes qui nous accueillent.

Ce nouvel espace est destiné aux enfants de 0 à 6 ans, accompagnés de leurs parents parfois isolés ou d'un adulte responsable. Les accueils gratuits et anonymes auront lieu les mardis et jeudis matin de 9 heures à 12 heures dans les communes La Martre, Les Salles sur Verdon, Régusse et Villecroze. Un calendrier mensuel est consultable sur le site internet de la CCLGV (<http://www.cc-lacsgorgesverdon.fr/fr/information/8311/lieu-accueil-enfants-parents>) ou sur la page Facebook : <https://www.facebook.com/LAEP-CCLGV-392991344575604/>



Le LAEP se propose d'être un lieu d'aide à la parentalité où seront disponibles informations et échanges, mais aussi un lieu de sociabilisation des enfants. C'est un espace parents-enfants, parents étant entendu au sens large, à la famille élargie, aux grands-parents et frères et sœurs. Il n'y a pas d'âge minimum ou limite. Ce n'est pas un lieu de garde mais un espace où le parent peut jouer avec son enfant, prendre part avec lui à une activité, ou le laisser jouer avec d'autres enfants, tout en échangeant avec d'autres parents. Le LEAP est aussi un lieu de soutien d'aide à la parentalité, où sont respectés anonymat et confidentialité

**Pour tous renseignements, Tél. : 04 94 70 19 12.**



## Planning de Septembre 2019



Date	Commune	Lieu
MARDI 3	REGUSSE	SALLE DES FETES
JEUDI 5	LES SALLES S/VERDON	SALLE DES FETES
MARDI 10	LA MARTRE	ESPACE FONTVIELLE
JEUDI 12	VILLECROZE	MAISON DES ASSOCIATIONS (1er étage)
MARDI 17	REGUSSE	SALLE DES FETES
JEUDI 19	LES SALLES S/VERDON	SALLE DES FETES
MARDI 24	LA MARTRE	ESPACE FONTVIELLE
JEUDI 26	VILLECROZE	MAISON DES ASSOCIATIONS (1er étage)

De 9 heures à  
12 heures



## Prêt de livres à domicile

Vous aimez la lecture, la musique, le cinéma ? Vous avez des difficultés physiques, une maladie vous empêche de vous lever ou vous ne pouvez pas vous déplacer ?

**Si vous ne pouvez pas venir à la bibliothèque, la bibliothèque vient à vous.**

Parce que le handicap physique ne doit pas être un obstacle à la lecture et à la culture, vous pouvez faire appel au portage à domicile et profiter de la bibliothèque tout en restant chez vous en empruntant des livres, DVD, CD, livres audio etc.... Vous êtes intéressés ! Prenez rendez-vous le mardi matin pour une visite de la responsable bibliothèque le vendredi après-midi à votre domicile. La fréquence de portage sera d'environ une fois par mois, avec la possibilité de demander des visites plus ou moins espacées.

**Pour toutes informations complémentaires, contactez Patricia au 04 94 70 94 68**



Info logement indigne  
**Immeuble ou logement en mauvais état : appelez le**  
**0806 706 806**

Locataire, vous vivez dans un logement en très mauvais état, dégradé ou dangereux ? Vous êtes victime d'un marchand de sommeil ? Savez-vous que vous pouvez désormais appeler le numéro « *info logement indigne* » au 0806 706 806 (coût d'un appel local) ? Un conseiller de votre Agence départementale pour l'information sur le logement (Adil) sera à votre écoute pour vous informer.



## **JARDIN & LUNE :**

**À faire en septembre :**

# SEPTEMBRE

Ce mois-ci, l'astre favorise les légumes-racines et feuilles.



## 1. Feuilles croquantes

En lune descendante, devant le Scorpion et le Cancer, les 5 (après 8h59), 6, 24 (après 7h58) et 25 septembre (avant 16h18), plantez des salades. Les chicorées frisées et scaroles, les laitues pommées ou à couper se récoltent avant les gélées, les laitues d'hiver au printemps prochain. Installez les plants tous les 30 à 40 cm. Protégez-les des limaces.

## 2. Coupes nettes

Taillez les bordures de buis, les topiaires et toutes les haies d'arbustes persistants en lune descendante, devant le Scorpion et le Cancer, les 5 (après 8h59), 6, 24 (après 7h58) et 25 septembre (avant 16h18). Ôtez les pousses dépassant



des silhouettes à la cisaille ou au taille-haie. Reculez-vous pour bien apprécier le résultat. Évacuez les déchets au fur et à mesure; broyez-les et portez-les au compost s'ils sont sains.

## 3. Cœurs tendres

Les céleris à côtes, cardons et chicorées doivent être blanchis avant la consommation. Opérez en lune descendante, devant le Scorpion et le Cancer, les 5 (après 8h59), 6, 24

(après 7h58) et 25 (avant 16h18). Privez-les de lumière en les entourant ou en les couvrant d'un élément opaque pour les attendrir. Attendez 10 ou 15 jours pour les chicorées, 2 à 3 semaines pour les céleris, et comptez-en une de plus pour les cardons.

## 4. Jeunes semis

Éclaircissez vos semis de légumes-racines en lune descendante, devant la constellation



de la Vierge, les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 (avant 12h15), et du 28 (après 9h23) au 30. Quelques jours après la levée, arrachez les plantules les plus frêles des carottes, navets, oignons, poireaux, radis et salsifis. La distance entre les plants conservés, de 3 à 15 cm, dépend de la dimension des racines. Tassez le sol autour des plantules qui restent en terre.

## ET AUSSI...

**Du 15 au 17, en lune ascendante, c'est le moment de semer une nouvelle pelouse. Le 4, en lune descendante, plantez les pivoinés, et du 28 au 30, les oignons semés à la mi-août.**



## Les types de plantes

Comment savoir si une plante est classée en racine, feuille, fleur ou fruit et graine – et donc connaître les constellations qui lui sont associées ? Pour les légumes, c'est la partie consommée qui permet le classement. Par exemple, les ails, carottes, oignons ou radis sont des racines. Les cardons, choux cabus et laitues, des feuilles. Les choux-fleurs, artichauts et brocolis sont des légumes-fleurs. Quant aux aubergines, cassis, courges, fèves, maïs, tomates, ce sont des fruits ou graines. Côté plantes ornementales, les buis, charmes, éléagnus et le gazon se classent dans les feuilles. Les forsythias, lilas, tulipes, etc., sont des fleurs.









Désabonnement avec un clic sur [regusse83verdonnews@gmail.com](mailto:regusse83verdonnews@gmail.com) en précisant désinscription

Newsletter fondée par Mr. Jean Mézin.

Newsletter consultable sur le site « [regunews.free.fr](http://regunews.free.fr) »

Site RégussInfos : <http://regussinfos.free.fr/>

RégusseNews ne collecte aucune donnée personnelle et n'exploite pas les données, car pour l'inscription seule une adresse mail valide suffit sans connaître le nom – en effet des pseudos sont utilisés – et autres informations. RégusseNews ne mettra jamais une adresse mail d'un abonné, d'une entreprise en lien actif ou pas afin de protéger contre les indésirables. Votre adresse e-mail ne sera en aucun cas communiquée à des tiers conformément à la loi « *informatique et libertés* ».

RégusseNews refuse toute annonce de société non locale et société ayant 1 budget de communication et de publicité.

RégusseNews est Indépendant et sera toujours au service de l'information d'Évènements Locaux.

Si vous avez des suggestions pour améliorer votre Lettre d'informations ou rencontrer des problèmes de lecture ou de réception, contactez RégusseNews.